




MRC de Maskinongé  
Schéma d'aménagement  
et de développement  
révisé

**Légende :**

- Limites de l'îlot déstructuré
- Affectation agricole active
- Limites de propriété
- Rues desservies par l'aqueduc

Échelle = 1 : 5 000

Réalisation : Service de l'aménagement du territoire  
Source : Base numérique M.R.N. 1 : 20 000  
© Gouvernement du Québec  
\* : Aucun morcellement n'est permis.

Plan no.  
**SUR-08**

*Affectations agricoles /  
Îlots déstructurés :  
Sainte-Ursule*